

fonctionnaires, qu'est-ce que cela peut faire? Les hauts fonctionnaires très souvent n'informent pas leur ministre. Les hauts fonctionnaires arrangent les choses entre eux parce que cela leur convient. Peut-être que cela ne convient pas aux représentants élus du peuple? Je ne trouve pas que cette réponse est acceptable que l'on a consulté, que nos hauts fonctionnaires ont parlé à leurs hauts fonctionnaires. Quand? Lors d'une partie de golf? Est-ce qu'ils ont déjeuné ensemble dans un restaurant parlementaire ou législatif quelque part ici ou au Québec? En avez-vous parlé au ministre? Qu'est-ce que vous répondriez si quelqu'un vous demandait: voilà qu'Ottawa passe une certaine législation qui va empiéter tant soit peu sur la juridiction du Québec?

Quand ceci a été mentionné au Sénat, quand le sénateur Bonnell disait: assurez-vous encore une fois que vous les avez pleinement consultés, la réponse fut que c'était frivole. Est-ce que c'est frivole de consulter des gouvernements provinciaux à ce stade-ci de notre histoire constitutionnelle? Vraiment je trouve cela surprenant et même aberrant. On court des risques que l'on ne devrait pas courir.

Je vais vous épargner le reste des quinze minutes qui me sont allouées en m'assoyant. Je vous remercie.

[Traduction]

L'honorable Efstathios William Barootes: Honorables sénateurs, je vais faire une très courte déclaration pour dire qu'une fois de plus, mon collègue, l'honorable Philippe Deane Gigantès, a donné, selon moi les meilleures raisons possibles pour abolir le Sénat.

Des voix: Bravo!

(Sur la motion du sénateur Hébert, le débat est ajourné.)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS SPÉCIALES POUR ENFANTS

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

PROJET DE LOI MODIFICATIF—DEUXIÈME
LECTURE—SUSPENSION DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Spivak, appuyée par l'honorable sénateur Kinsella, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-80, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, édictant la Loi sur les allocations spéciales pour enfants, apportant des modifications corrélatives à d'autres lois et abrogeant la Loi sur les allocations familiales.

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Honorables sénateurs, ce projet de loi fait partie du train de mesures prises non seulement par le gouvernement canadien, mais par plusieurs autres pays occidentaux afin de réduire leur déficit en décourageant la consommation. Mon discours n'a rien de partisan. C'est un discours économique.

Depuis le milieu des années 70, lorsque nous étions au pouvoir, cette politique vise à essayer de résoudre les problèmes de l'économie canadienne, de l'économie britannique, de l'économie allemande, de l'économie française et de

[Le sénateur Gigantès.]

l'économie américaine en réduisant le pouvoir d'achat de ceux qui ont en moyenne la plus grande propension à consommer, à savoir les pauvres, et, inversement, en réduisant les impôts de ceux qui ont en moyenne la moins grande propension à consommer, soit les riches.

Le raisonnement des gouverneurs des banques centrales et des ministres des finances de tous les pays développés est le suivant: D'accord, il y a l'inflation; qu'est-ce qui cause l'inflation? Les gens consomment trop. Comment amener les gens à cesser de trop consommer? Eh bien, en réduisant les salaires, en comprimant le pouvoir d'achat des couches inférieures de l'économie qui consomment trop. Et pour stimuler l'économie, il faut donner aux couches supérieures de l'économie davantage d'argent à investir.

Or, honorables sénateurs, un problème a surgi, un problème qu'on ne peut cerner qu'aujourd'hui, avec le recul. Vous voyez que je suis juste. Je n'aurais pas pu prévoir ce problème. La plupart des économistes ne l'ont pas prévu. Si on laisse aux gens qui ont l'habitude d'investir davantage d'argent à investir en réduisant leurs impôts et en accroissant leurs motivations à investir et si l'on comprime en même temps la demande, ces gens-là seraient stupides d'investir dans des entreprises pour qu'elles fabriquent davantage de produits alors que la demande pour ces produits est à la baisse.

• (1530)

Les statistiques recueillies sur une période de 18 à 20 ans montrent, en rétrospective, que c'est exactement ce qui s'est produit. Ceux qui investissent habituellement dans de nouvelles usines et du matériel et qui créent des emplois ont eu plus d'argent à leur disposition, mais ils n'ont pas investi dans de nouvelles usines ni dans du matériel parce que la demande baissait. Qu'ont-ils fait de ce surplus d'argent? Nous le savons maintenant. Ils devaient l'investir quelque part et ils ont fait différents placements. Ils ont fait de la spéculation immobilière. Ils ont aussi acheté des actifs corporaux, comme des actions. Une part beaucoup plus importante de cet argent a été investie—de façon plus préjudiciable, à bien des égards—dans les fonds du marché monétaire.

La valeur des transactions sur le marché monétaire atteint un billion de dollars au bout de deux jours et demi. En d'autres termes, la valeur des transactions qu'effectuent sur le marché monétaire ces gens dont on a réduit les impôts afin qu'ils aient davantage d'argent à investir dépasse, en un jour et demi, la valeur totale des échanges commerciaux mondiaux. Par conséquent, l'économie n'a pas été stimulée comme l'avaient prédit les économistes privilégiant l'offre et, parce qu'elle n'a pas été stimulée, il y a eu une baisse de la richesse qui a été générée au Canada et que le gouvernement pouvait assujettir à l'impôt, d'où une augmentation des déficits. En outre, comme il n'y avait pas de création d'emplois, le nombre de chômeurs a augmenté.

Il y a eu des exceptions. Le taux de chômage baissé de temps à autre, mais, en général, tous les pays occidentaux qui ont connu une récession, grande ou petite, n'ont jamais atteint à nouveau les forts niveaux d'emploi élevés qui existaient auparavant. Le chômage a augmenté constamment, de façon